

2.3. Modalité n° 3 : registre et dossier de concertation

- Des registres seront ouverts dans toutes les communes et au siège de l'intercommunalité. Ils seront accompagnés d'un dossier de concertation comprenant des éléments sur l'avancement de la démarche. Ils permettront à tous de poser les questions relatives à la démarche.

La population et les usagers du territoire avaient plusieurs moyens à leur disposition pour faire des remarques, requêtes ou suggestions à destination d'Annonay Rhône Agglo afin que celles-ci soient prises en compte dans le PLUiH.

Des registres ont été déposés au siège d'Annonay Rhône Agglo et dans les 29 mairies du territoire afin de recueillir les observations de l'ensemble de la population pendant toute la durée d'élaboration du PLUiH.

Un dossier de concertation du projet de PLUiH a été mis à disposition en milieu d'année 2017, dans les mairies des 29 communes et au siège d'Annonay Rhône Agglo.

Le contenu de ce dossier de concertation a été complété au fur et à mesure de l'avancement de la procédure. Il contient :

- les délibérations communautaires de la démarche (délibération de prescription du PLUiH, délibération sur les modalités de collaboration entre l'Agglomération et les communes membres, délibération PADD)
- le support de présentation de la réunion publique du 4 décembre 2018
- les supports de communication (Flyer concertation et Foire aux questions)

Le registre de doléances accompagné du Dossier de concertation du PLUiH



Annnonce sur le site internet de la Mairie de Saint-Cyr de la mise à disposition du Registre de doléances et du Dossier de concertation, février 2018

2.4. Modalité n° 4 : permanences

- Des permanences seront assurées par un élu et/ou un technicien dans les communes ou au siège d'Annonay Rhône Agglo afin de recevoir la population et répondre aux questions sur la démarche.

Vingt-deux (22) permanences de concertations ont été organisées réparties sur les années 2019, 2022 et 2023. A noter qu'il n'y a pas eu de permanences en 2020 et 2021 en raison du contexte sanitaire.

Chaque permanence a fait l'objet :

- ✓ d'un affichage dans les mairies des communes d'Annonay Rhône Agglo
- ✓ d'un article publié sur le site internet d'Annonay Rhône Agglo

L'information a également été diffusée par les mairies et Annonay Rhône Agglo lors des sollicitations directes du public dans les locaux respectifs et par téléphone ou mail.

Les demandes d'inscription pouvaient être adressées selon deux possibilités mises à la disposition des personnes :

- ✓ une adresse mail : concertation-pluih@annonayrhoneagglo.fr
- ✓ un numéro de téléphone : 04 75 67 55 57 (accueil du pôle Aménagement et Attractivité du territoire - Annonay Rhône Agglo - Château de la Lombardière)

PLUih
Plan Local d'Urbanisme intercommunal et Habitat

Concertation avec les habitants

Le PLUih d'Annonay Rhône Agglo : Tous concernés !

PERMANENCES de juin à octobre 2019
de 9h30 à 12h et l'après-midi sur rendez-vous

Peaugres 17 juin	Davézieux 1 ^{er} juillet	Serrières 11 septembre
Quintenas 30 septembre	Boulieu-lès-Annonay 11 octobre	Villevoacance 28 octobre

Inscriptions et renseignements :
concertation-pluih@annonayrhoneagglo.fr
04 75 67 55 57

Vis remarques : concertation-pluih@annonayrhoneagglo.fr et sujet à disposition dans votre mairie

ANNONAY RHÔNE AGGLO

Affiche éditée pour les permanences de juin à octobre 2019

PLUih
Plan Local d'Urbanisme intercommunal et Habitat

Concertation avec les habitants

Le PLUih d'Annonay Rhône Agglo : Tous concernés !

PERMANENCES de janvier à juin 2022
de 9h30 à 12h et l'après-midi sur rendez-vous

Saint-Cyr 18 janvier	Vocance 8 février	Roiffieux 9 mars
Limony 11 avril	St-Marcel-Lès-A. 9 mai	Vinzieux 14 juin

Inscriptions et renseignements :
concertation-pluih@annonayrhoneagglo.fr
04 75 67 54 55

Vis remarques : concertation-pluih@annonayrhoneagglo.fr et sujet à disposition dans votre mairie

ANNONAY RHÔNE AGGLO

Affiche éditée pour les permanences de janvier à juin 2022

PLUiH

Plan Local d'Urbanisme intercommunal et Habitat

Concertation avec les habitants



PERMANENCES INDIVIDUELLES de septembre à décembre 2022
le matin sans rendez-vous (9h30 à 12h)
l'après-midi sur rendez-vous

Saint-Désirat
28 septembre

Ardoix
19 octobre

Annonay
16 novembre

(Maison des Services Publics)

Félines
14 décembre

Inscriptions et renseignements :
concertation-pluih@annonayrhoneagglo.fr
04 75 67 54 55

Vos remarques : concertation-pluih@annonayrhoneagglo.fr et cahier à disposition dans votre mairie



Affiche éditée pour les permanences de septembre à décembre 2022

PLUiH

Plan Local d'Urbanisme intercommunal et Habitat

Concertation avec les habitants



PERMANENCES INDIVIDUELLES de janvier à juin 2023
uniquement sur rendez-vous

Charnas
16 janvier

Vernosc-lès Annonay
15 février

Saint-Jacques d'Attieux
15 mars

Vanosc
19 avril

Talencieux
17 mai

Saint-Clair
14 juin

Inscriptions et renseignements :
concertation-pluih@annonayrhoneagglo.fr
04 75 67 54 55

Vos remarques : concertation-pluih@annonayrhoneagglo.fr et cahier à disposition dans votre mairie



Affiche éditée pour les permanences de janvier à juin 2023

Affichages dans les communes



Elaboration du PLUiH : les permanences de concertation se poursuivent de septembre à décembre 2022

Publié le lundi 4 juillet 2022 par Antoine Bertozzi

Dans le cadre de l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUiH), Annonay Rhône Agglomération a organisé 6 permanences individuelles en mairies, ouvertes à tous quelle que soit la commune d'appartenance, de janvier à juin 2022.

La concertation avec les habitants se poursuit de septembre à décembre 2022 avec l'organisation de 4 nouvelles permanences aux lieux et dates suivants :

- Saint-Désirat, à la mairie, le mercredi 28 septembre
- Ardoix, à la mairie, le mercredi 19 octobre
- Annonay, à la Maison des Services Publics, le mercredi 16 novembre
- Félines, à la mairie, le mercredi 14 décembre

Ces permanences doivent permettre aux personnes qui le souhaitent de présenter leur projet, de s'informer sur l'avancée de la démarche ou bien encore de connaître les enjeux réglementaires et techniques liées à l'élaboration du PLUiH.

Les permanences individuelles se tiendront sans rendez-vous de 9h30 à 12h et sur rendez-vous de 14h à 17h.

Inscriptions et renseignements :

- concertation-pluih@annonayrhoneagglo.fr
- Accueil de la direction Attractivité et Aménagement du Territoire : 04.75.67.54.55

Article publié le 4 juillet 2022 à la rubrique « Actualités » du site internet d'Annonay Rhône Agglo

Elaboration du PLUiH : nouvelles dates de permanences de concertation de janvier à juin 2023

Publié le lundi 12 décembre 2022 par Antoine Bertozzi

Dans le cadre de l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUiH), Annonay Rhône Agglomération a organisé 10 permanences individuelles en mairies, ouvertes à tous quelle que soit la commune d'appartenance, de janvier à décembre 2022.

La concertation avec les habitants se poursuit de janvier à juin 2023 avec l'organisation de 4 nouvelles permanences aux lieux et dates suivants :

- Charnas, à la mairie, le lundi 16 janvier
- Vernosc-lès-Annonay, à la mairie, le mercredi 15 février
- Saint-Jacques-d'Atticieux, à la mairie, le mercredi 15 mars
- Vanosc, à la mairie, le mercredi 19 avril
- Talencieux, à la mairie, le mercredi 17 mai
- Saint-Clair, à la mairie, le mercredi 14 juin

Ces permanences doivent permettre aux personnes qui le souhaitent de présenter leur projet, de s'informer sur l'avancée de la démarche ou bien encore de connaître les enjeux réglementaires et techniques liées à l'élaboration du PLUiH.

Les permanences individuelles se tiendront **uniquement sur rendez-vous**.

Inscriptions et renseignements :

- concertation-pluih@annonayrhoneagglo.fr
- Accueil de la direction Attractivité et Aménagement du Territoire : 04.75.67.54.55

Article publié le 12 décembre 2022 à la rubrique « Actualités » du site internet d'Annonay Rhône Agglo

Elaboration du PLUiH : permanences à destination des habitants

Publié le mardi 14 décembre 2021 par Mathilde George

Dans le cadre de l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUiH), **Annonay Rhône Agglomération organisera 6 permanences en mairies, ouvertes à tous quelle que soit la commune d'appartenance, de janvier à juin 2022 aux dates suivantes :**

[Saint-Cyr le mardi 18 janvier](#)

[Vocance le mardi 8 février](#)

[Roiffieux le mercredi 9 mars](#)

[Limony le lundi 11 avril](#)

[Saint-Marcel-Lès-Annonay le lundi 9 mai](#)

[Vinzieux le mardi 14 juin](#)

Ces permanences doivent permettre aux personnes qui le souhaitent de présenter leur projet, de s'informer sur l'avancée de la démarche ou bien encore de connaître les enjeux réglementaires et techniques liées à l'élaboration du PLUiH.

Les permanences se tiendront sans rendez-vous de 9h30 à 12h et sur rendez-vous de 14h à 17h.

Inscriptions et renseignements :

concertation-pluih@annonayrhoneagglo.fr

Accueil de la direction Attractivité et Aménagement du Territoire : 04.75.67.54.55

Article publié le 14 décembre 2021 à la rubrique « Actualités » du site internet d'Annonay Rhône Agglo

Présidentielle: le débat de la semaine

Vernosc-lès-Annonay

Des permanences autour du Plan local d'urbanisme intercommunal

Par Le Dauphiné Libéré - 11 janv. 2022 à 19:49 - Temps de lecture : 1 min

Dans le cadre de l'élaboration de son Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUiH), Annonay Rhône Agglo organisera six permanences, ouvertes à tous, quelle que soit la commune d'appartenance, de janvier à juin. Les permanences se tiendront sans rendez-vous de 9 h 30 à 12 heures et sur rendez-vous de 14 à 17 heures, dans les communes suivantes :

- Saint-Cyr : mardi 18 janvier ;
- Vocance : mardi 8 février ;
- Roiffieux : mercredi 9 mars ;
- Limony : lundi 11 avril ;
- Saint-Marcel-lès-Annonay : lundi 9 mai ;
- Vinzieux : mardi 14 juin.

Ces permanences permettront aux Vernoscois qui le souhaitent de présenter leur projet, de s'informer sur l'avancée de la démarche ou de connaître les enjeux réglementaires et techniques liés à l'élaboration du PLUiH.

Inscriptions et renseignements : concertation-pluih@annonayrhoneagglo.fr

Article paru dans Le Dauphiné Libéré le 11 janvier 2022

Synthèse du nombre de rendez-vous au cours des 22 permanences

Deux formats de rendez-vous ont été proposés pour la participation aux permanences :

- Sans rendez-vous le matin et inscription l'après-midi pour 16 permanences
- Sur rendez-vous le matin et l'après-midi pour les 6 dernières permanences (le constat ayant été dressé que le temps d'attente pouvant aller régulièrement au-delà d'une heure lors des sessions sans rendez-vous).

Le tableau ci-dessous précise le nombre de rdv programmés reçus à l'occasion de chacune de ces permanences.

Commune	Date	Nombre de rendez-vous réalisés
Peaugres	17 juin 2019	10
Davézieux	1 ^{er} juillet 2019	16
Serrières	11 septembre 2019	14
Quintenas	30 septembre 2019	13
Boulieu-Lès-Annonay	11 octobre 2019	20
Villevocance	28 octobre 2019	14
Saint-Cyr	18 janvier 2022	22
Vocance	8 février 2022	15
Roiffieux	9 mars 2022	24
Limony	11 avril 2022	19
Saint-Marcel-Lès-Annonay	9 mai 2022	19
Vinzieux	14 juin 2022	21
Saint-Désirat	28 septembre 2022	22
Ardoix	19 octobre 2022	14
Annonay	16 novembre 2022	13
Félines	14 décembre 2022	19
Charnas	16 janvier 2023	15
Vernosc-Lès-Annonay	15 février 2023	15
Saint-Jacques-d'Atticieux	15 mars 2023	16
Vanosc	19 avril 2023	10
Talencieux	17 mai 2023	17
Saint-Clair	14 juin 2023	21

Ces permanences ont donné lieu à la tenue de **369 rendez-vous**, permettant d'attester de la diffusion de l'information auprès des administrés.

Synthèse des demandes exprimées au cours des rendez-vous

Malgré plus de 350 rendez-vous réalisés, la plupart des demandes formulées ont porté sur le devenir de la constructibilité des terrains privés avec l'arrivée du futur PLUiH.

La question relative au calendrier a été très fréquemment posée : les permanences ont permis d'expliquer les grands jalons du calendrier de la procédure du PLUiH jusqu'à son approbation. « La durée de vie » du PLUiH a aussi été abordée lors de chaque permanence.

Les sujets relevant de l'intérêt général ont été très rarement exprimés par les participants. Il convient toutefois de mettre en avant l'intérêt pédagogique de ces rendez-vous de permanences puisqu'ils ont très régulièrement permis au Vice-président en charge de l'aménagement et de l'urbanisme d'expliquer les enjeux pour lesquels les élus d'Annonay Rhône Agglo doivent apporter des réponses :

- préservation des terres agricoles et naturelles,
- préservation des continuités écologiques,
- limitation de l'étalement urbain notamment en dehors des centres-bourgs et consolidation des centralités des villes et villages
- sobriété vis-à-vis à la ressource en eau
- prise en compte des risques naturels
- mise en avant de l'influence du changement climatique dans le fonctionnement du territoire
- diversification de la typologie des logements pour mieux répondre aux besoins des habitants des 29 communes

Le constat a pu être régulièrement fait d'une méconnaissance de ces nombreux enjeux, souvent complexes à appréhender et parfois difficiles à entendre. De nombreux habitants ont ainsi régulièrement mis en avant de bonne foi la présence des réseaux et d'une voirie pour justifier leur demande de constructibilité : le discours tenu au cours des permanences a donc consisté également à développer tous les critères qui étaient analysés préalablement à la définition d'un terrain constructible : présence des risques naturels, localisation sur le territoire communal, proximité des équipements, sensibilité environnementale, enjeux agricoles, etc...

Les expressions ont également témoigné d'une vive inquiétude quant aux déclassements redoutés de certains terrains classés en zones constructibles par les documents d'urbanisme communaux.

Au gré des permanences, différentes expressions ont toutefois pu être relevées illustrant les attentes tantôt de préservation et de mise en valeur, tantôt de poursuivre l'urbanisation. Quelques extraits apparaissent ci-après.

Un habitant lors de la permanence organisée à Vocance le 8 février 2022 a souligné les qualités patrimoniales de la vallée de la Vocance, arguant de limiter le plus possible le mitage de l'urbanisation dans le paysage. La préservation et la sauvegarde des paysages dans le projet du PLUiH constituent alors des attentes fortes (préservation des éléments architecturaux et patrimoniaux, murs en pierre notamment). Une sensibilité est également exprimée pour l'encadrement de l'aspect extérieur des constructions et des clôtures (tant sur la hauteur, que les matériaux utilisés ou les enduits possibles).

Une habitante rencontrée lors de la permanence du 11 avril 2022 à Limony a exprimé une attente sur le traitement du sujet des clôtures des futures constructions par le règlement du PLUiH. Il s'agit de laisser des possibilités pour les personnes de se clôturer sans toutefois monter trop haut.

Une habitante, suite à la permanence du 14 décembre à Félines, a exposé les effets mal maîtrisés de l'urbanisation (de l'habitat et du commerce) des dernières décennies qui a nui au paysage, à la biodiversité : « *les communes de Nord Ardèche sont proches des autres départements et sont restées longtemps des zones agricoles. L'urbanisation s'est faite peu à peu avec la disparition progressive des paysans. Certaines de ces terres ont alors subi la pression immobilière en devenant constructibles avec une accélération moyennement maîtrisée dans certaines communes. Il est légitime que chaque foyer puisse y trouver sa place mais en respectant le cadre de vie légué par nos anciens, c'est pourquoi je souhaite partager quelques idées pour protéger et conserver :*

- ✓ *les murs de pierres : ils racontent plus de choses que les murs de moellons non crépis qui s'élèvent de plus en plus, les détruire pour agrandir des petites routes est surprenant (ex St Clair).*
- ✓ *les chemins creux délimités par ces murs abritent ou abritaient une faune et une flore qu'il est urgent de préserver : violette, doucette (mâche sauvage), serpolet (thym sauvage), lermuse (petit lézard des murailles) ... Ces chemins sont petit à petit détruits également par les quads qui les dévastent y compris en forêt*
- ✓ *les espèces locales d'arbres et arbustes , en forêt le nettoyage des parcelles et leur adaptations aux évolutions climatiques est sans doute à soutenir;*
- ✓ *l'eau, les sources ... J'ai 64 ans et avant que "l'eau du Rhône" n'arrive dans notre commune nous utilisions le puits du quartier ou le ruisseau , le lavoir. Privilégier tout ce qui peut récupérer ces eaux est à accentuer (réserve des gouttières, utilisation pour le jardin etc...*

Enfin, comment lutter contre de plus en plus d'espèces nocives et envahissantes comme le récent séneçon du Cap par exemple ? J'aimerais m'engager dans ces luttes de " colibri" avec des mobilisations de volontaires pour procéder à l'arrachage de ces espèces, bien sûr en choisissant la période optimale, je vois bien ce type de campagnes accompagnées de " goûters festifs" par quartiers ou villages, qui servirait aussi à créer du lien.

Le développement continue des grandes surfaces est un autre sujet d'inquiétude. Combien de temps Boulieu par exemple pourra-t-il conserver ses commerces locaux ? Le retour d'épiceries ambulantes est-il envisageable ou réaliste pour desservir des secteurs si on diminue le recours à la voiture individuelle ? Car inciter à diminuer le trafic sur nos petites routes sera un jour indispensable. »

Un habitant lors de la permanence tenue à Vinzieux le 14 juin 2022 a exprimé le besoin de mieux organiser l'urbanisation future autour d'un centre-bourg, pour tenir compte des réseaux, de l'entretien de la voirie etc. Un autre habitant, toujours à Vinzieux, a exprimé le sentiment qu'avec la fermeture de nombreux terrains, la commune ne pourra plus accueillir de nouveaux habitants.

Des habitants de Bogy ont exprimé leur souhait de ne pas voir la taille des terrains se réduire trop fortement pour conserver l'identité de leur commune mais également que l'urbanisation soit mieux maîtrisée à la fois pour le cadre de vie mais aussi pour ne pas accroître dans certains secteurs inadaptés les ruissellements pluviaux.

Plusieurs habitants ont regretté la surdensification qu'ils ont observé dans plusieurs hameaux situés dans différentes communes qui vient parfois accroître les ruissellements pluviaux existants.

Lors de la permanence tenue à Talencieux le 17 mai 2023, un habitant a souhaité mettre en avant la préservation du foncier pour l'agriculture et le maintien des productions locales.

2.5. Modalité n° 5 : courriers

- Des courriers pourront être envoyés par les habitants au président d'Annonay Rhône Agglo.

Les particuliers et professionnels avaient la possibilité de poser leurs questions par courrier.

Enfin, une adresse mail « concertation-pluih@annonayrhoneagglo.fr » a été créée afin de recueillir à la fois les sollicitations des communes et des habitants du territoire mais également communiquer sur les actions de concertation tout au long de la démarche d'élaboration du PLUiH.

Ces éléments ont été listés dans un registre et ont fait l'objet d'une analyse partagée avec les communes qui le souhaitaient.

Sur les trois cents courriers reçus, plus de 90% était de demandes de particuliers souhaitant que leurs parcelles restent, ou deviennent, constructibles. Certaines demandes de constructibilité ont pu être satisfaites car les parcelles étaient situées au sein des enveloppes bâties et présentaient donc des critères en adéquation avec les orientations du PADD.

Toutefois, une grande majorité de ces demandes se situaient soit en discontinuité de l'urbanisation existante, soit en extension des enveloppes bâties secondaires, et ne pouvaient donc pas obtenir un arbitrage favorable car contraires aux orientations du PADD.

Quelques courriers portaient de manière plus générale sur le développement du territoire. Ces demandes portaient sur les thèmes suivants :

- Limiter la densification de certains secteurs, au regard des problématiques d'accès ou de gestion des eaux pluviales ;
- Limiter les extensions urbaines sur les terres agricoles ;
- Élargir certaines voiries ;
- Favoriser le développement des énergies renouvelables ;
- Faire attention à la ressource en eau ;
- Favoriser les mobilités alternatives à la voiture individuelle ;
- Préserver certaines paysages et monuments ;
- Etc.

Ardèche Quel avenir pour l'urbanisme dans le bassin d'Annonay ?

Mercredi 7 décembre a eu lieu à Davézieux la deuxième réunion publique de concertation sur le Plan local d'urbanisme intercommunal et de l'habitat (PLUiH). L'équipe en charge du projet dans l'agglomération a présenté l'état des lieux du projet et répondu aux questions des habitants.

Giovanni SIMONE - 09 déc. 2022 à 16:37 | mis à jour le 09 déc. 2022 à 16:40 - Temps de lecture : 5 min



Dans l'agglomération d'Annonay, l'équilibre entre espace cultivé et urbanisé est vital. Photo Le DL

La salle n'est pas pleine comme pour les grandes occasions, mais environ 70 personnes se sont tout de même rendues à l'espace Montgolfier à Davézieux, ce 7 décembre.

En l'espace d'une soirée, Christophe Delord, vice-président d'Annonay Rhône Agglo en charge de l'aménagement du territoire, et Diane Fombonne, du bureau d'études Algoé, accompagnés de leurs équipes, ont présenté aux habitants le Plan local d'urbanisme intercommunal et de l'habitat (PLUiH). Ce projet, en cours depuis 2017, donne les directions fondamentales de l'aménagement du territoire pendant les 15 prochaines années.

Quelles sont ces directions ? Un public concerné a pu débattre avec les représentants de l'agglomération présents en salle.

« La limitation de l'urbanisation sera draconienne »

Les nouvelles constructions dans nos villes, villages et campagnes seront drastiquement réduites par le PLUiH. En accord avec la loi climat de 2017 et son objectif de « zéro artificialisation nette » des sols, la première annonce importante concerne le bâti : « Il sera impossible d'amplifier les hameaux, on pourra encore le faire pendant un moment pour les centres bourgs, mais à des conditions précises » rappelle Christophe Delord.

Notamment, s'il est possible de prouver factuellement un manque de place dans les logements existants. L'agglomération privilégie la rénovation urbaine, à l'image d'Annonay qui encourage, voire oblige, à la rénovation des logements dans le centre-ville.

L'équilibre entre espaces agricoles et urbains

L'agriculture occupe une place importante dans l'économie locale. Un volet important du PLUiH sera dédié au développement agricole de l'agglomération, et à son équilibre avec les zones urbaines. Diane Fombonne, du [bureau d'études](#) Algoé, a souligné l'importance du développement des circuits courts et de la lutte contre le morcellement des surfaces agricoles. Un défi lié strictement à celui de l'urbanisation.

Travailler dans le bassin d'Annonay

Un autre sujet a agité les échanges : l'attractivité économique du bassin d'Annonay. L'équipe aux manettes des études pour le PLUiH constate une activité industrielle et artisanale importante, mais aussi un manque de dynamisme des centres-villes : seulement un commerce sur deux serait situé en centre-ville dans l'agglomération. Les voies de circulation permettant l'accès au bassin d'emploi sont étudiées.

Les élus souhaitent un développement de la mobilité douce : actuellement, 80 % des déplacements se font en voiture. Les projets d'aménagement industriels en cours ont provoqué des vifs débats (voir ci-dessus).

Le plan sera opérationnel, sauf imprévus, à partir de fin 2024. Autant dire qu'il y aura encore beaucoup d'occasions d'échanger à ce sujet.

Tous les mois, une permanence a lieu dans une commune différente de l'agglomération dans le but de répondre aux questions particulières des habitants. Le calendrier des prochaines permanences sera publié pendant la semaine du 12 décembre.

Les grands projets d'aménagement à venir

Pendant la réunion sur le PLUiH, nombre de projets d'aménagement ont été évoqués. Deux habitants de Davézieux ont soulevé la question d'autant de projets industriels de la ville. Le premier regarde l'entreprise Lapize de Sallée.

Actuellement basée dans la zone de Marenton, elle devrait être déplacée dans le nord de Davézieux, « à côté d'une zone pavillonnaire, rappelle Jacques. Qu'en est-il de l'équilibre entre zones de vie et zones industrielles ? Et de la tranquillité des habitants ? »

Autre projet important, l'agrandissement de la zone économique de Marenton, toujours à Davézieux. Le projet concernerait 50 hectares, mais il est en cours d'études

(l'agglomération a lancé un marché pour cette étude le 4 décembre). En cas d'impact sur des zones écologiques importantes, il sera réduit voire abandonné. Le projet de construire des éoliennes à Vanosc et dans la Vocance, zone à haut potentiel, est aussi ralenti.

« Les anciens élus étaient très favorables, les actuels beaucoup moins », rappelle Christophe Delord. L'idée de construire un pont sur la Cance pour une connexion alternative entre Roiffieux et Davézieux a été soulevée par un habitant. Le projet est également en cours d'étude, mais il coûterait 20 millions d'euros, souligne toujours Christophe Delord.

Enfin, la construction d'une gendarmerie à Annonay, en direction de Boulieu, va bientôt démarrer. Le projet inclut une nouvelle caserne et 53 places de dortoir pour les gendarmes.



La salle n'était pas pleine, mais les échanges ont été très vifs ce mercredi 7 décembre. Photo Le DL/Giovanni SIMONE

Des échanges animés sur l'aménagement du territoire

Les habitants de l'agglomération présents lors de la réunion publique sur le PLUiH ont soulevé des questions primordiales sur l'aménagement de l'agglomération.

Face à des élus et des techniciens en demande d'échanges, les citoyens ont répondu présent. Et ils ont posé des questions parfois sans réponse. L'urbanisation du territoire a été au centre de la soirée pendant une bonne heure. Un habitant de Vernosc a ouvert le débat et souligné le lien de ce sujet avec l'encouragement de l'agriculture biologique : « Beaucoup de jeunes agriculteurs ont du mal à s'installer parce que les propriétaires des parcelles agricoles ne veulent pas les vendre, ils espèrent pouvoir construire dessus. À l'échelle de l'agglomération, nous perdons 30 hectares de terres agricoles par an. »

Un sujet concernant, sur lequel la réponse a été que le PLUiH mettra fin définitivement aux velléités de nouvelles constructions. Oui, mais quand ? Les habitants ont critiqué la lenteur des procédures de mise en œuvre du plan.

Jean-Marc, de Saint-Cyr, a observé par exemple que la peur de l'arrivée de ce PLUiH a provoqué une course à la construction : « Chez nous, on a accordé 47 permis de construire cette année, alors qu'il en faudrait 4 ou 5 fois moins pour être équilibrés en temps normaux. »

Une course au béton que les élus ne peuvent pas ralentir avant l'entrée en vigueur du PLUiH, fin 2024. Selon Benjamin, habitant de Peaugres, « il serait nécessaire d'évaluer la nécessité vitale d'un permis de construire avant de l'accorder », et le quadra de faire l'exemple de la récente construction d'un grand magasin sportif à Davézieux.

D'autres grands projets ont été également critiqués. L'extension de la zone économique de Marenton et le projet de construction de l'établissement Lapize de Sallée à Davézieux ont soulevé des préoccupations chez deux habitants. L'aménagement routier du territoire a été plus consensuel : la nécessité de désengorger la route de Serrières, notamment, a été évoquée.

Deux heures de réunion qui n'ont certainement pas suffi à dissiper tous les doutes et les questions des habitants.